



FUSION DGI-DGCP

Réunion du 18 janvier 2008



Le faux rythme, ça ne peut pas durer !

Ce 18 janvier, la 2^{ème} réunion sur la fusion n'a même pas permis de clore l'examen des sujets mis à l'ordre du jour de la 1^{ère} qui s'était déroulée le 14 janvier.

Seul le projet de guichet fiscal unique a été débattu, l'avenir de l'informatique et celui des missions non fiscales de la DGCP le seront à une date ultérieure. Face au retard pris, un nouveau calendrier de discussions a été proposé (voir page 4) mais le ministre s'acharne tout de même à vouloir créer sa nouvelle DG en avril 2008.

Le SNUI et SUD Trésor ne sont pas dupes du faux rythme imposé par l'administration lors des discussions et ils lancent un avertissement : le retard accumulé sur les questions d'organisation des futurs services ne devra pas servir de prétexte pour bâcler les négociations sur les revendications prioritaires des agents, tant sur les conditions de vie au travail que sur les rémunérations !

Un début de réunion sous tension

L'annonce de la suppression des jours comptables a suscité une forte réaction du SNUI et de SUD Trésor, d'autant plus que dans la future administration tous les agents devraient bénéficier de ces jours. Selon Bercy, l'extension d'un dispositif dont la base légale a été qualifiée d'incertaine est risquée, mais le ministre devrait s'exprimer sur l'avenir de cet acquis social inscrit dans le droit « coutumier » en vigueur dans les réseaux comptables. C'est précisément ce type de « règles » que nous refusons de voir supprimer à l'occasion de la fusion et nous revendiquons, au contraire, le maintien des acquis spécifiques à la DGI et à la DGCP dans le but de les étendre à tous. La question des jours comptables prend ainsi valeur de test sur la volonté du ministre en matière de règles de gestion qui demeurent différentes dans nos deux administrations.

En deuxième lieu, les motifs de la grève du 24 janvier ont été rappelés pour que le ministre comprenne enfin l'urgence d'apporter des réponses significatives et de portée générale en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Enfin, le SNUI et SUD Trésor ont dénoncé les agissements de certains DSF et TPG qui, dès le lendemain de la réunion du 14 janvier sur l'organisation des futures directions locales, ont immédiatement commencé à en tirer des conséquences pour leurs départements. Après avoir entendu nos syndicats déclarer que leur prochaine intervention sur ce sujet des responsables locaux qui voudraient prendre de vitesse les discussions nationales serait « *la publication d'un tableau d'honneur qui ne serait pas un tableau d'avancement* », le coordonnateur de la réforme s'est engagé à demander au cabinet du ministre de s'adresser de nouveau aux responsables locaux pour qu'aucune décision ne soit prise avant la fin des rencontres avec les syndicats. « *Ceux qui en parlent parlent sans savoir* » a-t-il déclaré, sentant bien qu'il fallait tenter de pacifier la réunion.

M. Parini a d'ailleurs profité de ce moment pour apporter quelques éléments complémentaires suite à la réunion de lundi. Des organigrammes plus précis de la « direction générale unifiée » et des directions départementales seront transmis dès que possible et les textes de leur création au Journal Officiel seront examinés en CTPC en février, puis en CTPM mi-mars. Cette accélération du calendrier n'est pas neutre, elle confirme la volonté du ministre d'aller très vite, au risque de brûler des étapes du dialogue social.

Une autre précision a été apportée au sujet du conseil de surveillance de la DG unanimement condamné par les syndicats lors de sa présentation lundi 14.

Suite à nos réactions, M. Parini a déclaré que ce conseil ne serait que consultatif, ses avis ne devant constituer qu'un simple regard sur le fonctionnement de la nouvelle direction et non des instructions dans le cadre de ses missions. Quoiqu'il en soit, son objet sera précisé dans les textes qui seront soumis au CTPM. Affaire à suivre.

Enfin, concernant la gestion des personnels, l'administration a précisé que le regroupement de la gestion des agents B et C dans le même bureau en administration centrale (selon les règles de leur direction d'origine) était fait dans l'optique des plans de qualifications. Le SNUI et SUD Trésor ne se priveront pas de le rappeler ! Concernant les informaticiens, seules des « contingences particulières » feront intervenir les bureaux informatiques en plus des bureaux de gestion.

Le guichet fiscal unique doit tirer les leçons des erreurs du SIE, et les corriger !

C'est ce principe qui a guidé notre intervention. En effet, le SNUI et de SUD Trésor ont dénoncé le passif important pour les agents des services déjà fusionnés, tant en matière de conditions de vie au travail, d'exercice des missions que de reconnaissance des efforts et des charges de travail supplémentaires.

Ensuite, nos deux syndicats ont rappelé leurs revendications face à la fusion : les qualifications, les métiers et les missions actuelles doivent être respectés, les secteurs géographiques doivent être bien identifiés, les services doivent être constitués « à taille humaine » (pas de regroupement de 3 CDI et 8

trésoreries !!). Des moyens conséquents doivent être débloqués pour l'accueil, les équipes de travail en SIP doivent être organisées en respectant les doctrines d'emplois différentes entre les agents. D'autre part, le côté technicien du cadre A doit être renforcé et les dérives managériales doivent être abandonnées.

Au moment où l'administration veut créer l'interlocuteur fiscal unique des particuliers, elle doit au préalable faire le bilan de celui des professionnels, corriger les erreurs commises et ne pas les reproduire dans le nouveau schéma.

- La nécessité d'harmoniser et de revaloriser les régimes indemnitaires avant de réaliser la réforme a été rappelée avec force.
- La séparation entre les tâches simples et complexes, qui conduit à un affaiblissement de l'exercice des missions, a été condamnée. En effet, la constitution de pôles spécialisés (les PRC) en dehors des Centres des Impôts et des trésoreries actuelles continue à vider ceux-ci d'une partie de leur activité, nuit à la proximité du service public, crée des métiers « à deux vitesses » et elle est contradictoire à la notion d'interlocuteur unique !
- L'excès de polyvalence et l'abandon de la sectorisation géographique ont été rejetés car ils provoquent une baisse de la qualité du travail et une perte de technicité. De plus, ces évolutions perturbent l'usager qui est attaché à rencontrer le fonctionnaire « qui gère son dossier ». C'est donc l'abandon du principe de décroisement total des missions et services qui a été exigé.
- L'organisation du travail en plateau (ou en marguerite) a été une nouvelle fois remise en cause par le SNUI et SUD Trésor, d'autant plus qu'il est souvent détourné dans la réalité sans que les indicateurs et les résultats en pâtissent.
- La logique de « pointes de charge permanentes » dans le calendrier d'activités des SIE et des futurs SIP a également subi nos critiques car elle est source de stress inutile donc mauvaise pour l'organisation du travail.
- L'efficacité, qui ne sert qu'à habiller la commande politique de suppressions d'emplois, est une méthode insupportable pour calculer le rapport charges / emplois à la DGI : elle ne doit pas être étendue à la nouvelle administration. A ce titre, le SNUI et SUD Trésor ont rappelé les différences en nombre d'emplois transférés entre la DGI et la DGCP lors du transfert des Domaines (près de 2 000 agents) ou de l'IS et de la TS (zéro).
- En matière de gestion des agents, le SNUI et SUD Trésor ont exigé que les périmètres de transfert soient déterminés en amont des décisions d'organisation, afin de préserver les garanties des agents et de viser leur égalité de traitement.
- Les fusions de CDI – CDIF et celles de trésoreries mettent en péril le nombre d'implantations mais le ministère reste flou sur ce sujet. Aux élus locaux, il affirme que la présence du service public en milieu rural est garantie et aux représentants syndicaux il ne dit pas qu'il arrête d'en fermer ! Le SNUI et SUD Trésor ont exigé une clarification sur les fermetures de sites envisagées par le ministre à cause notamment des éléments du dossier de fusion relatifs à la concentration des services.
- Le SNUI et SUD Trésor se sont également inquiétés de l'avenir du bloc foncier, du Domaine et des Fiscalités Immobilières dans la mesure où la DGI n'a prévu des réunions qu'en mars, soit après les discussions sur la fusion !
- Enfin, la faiblesse de l'approche « conditions de vie au travail » a été dénoncée, en particulier à cause de l'absence totale de prise en compte des risques psycho-sociaux, des TMS (troubles musculo-squelettiques) et du stress.

En réaction, l'administration a louvoyé entre la répétition des principes de la fusion (pourtant connus de tous les syndicats depuis le discours du ministre le 4 octobre !) et quelques « débuts de pistes de réponses » aux revendications du SNUI et de SUD Trésor.

C'est donc avec beaucoup de réticences sur nos préalables que Bercy compte organiser la suite des discussions sur la fusion. En accélérant d'un côté la fusion des directions et en temporisant ce qu'on ne peut pas encore appeler des négociations de l'autre, l'administration impose un faux rythme et fait le pari de l'affrontement. Le SNUI et SUD Trésor sont prêts.

Les réponses « arrachées » sont largement insatisfaisantes !

Malgré notre insistance, l'administration n'a apporté que peu de précisions, et encore moins de changements, aux documents préparatoires. Elle a par contre confirmé les orientations « dures » de son projet de fusion, sans vouloir dire ne serait-ce qu'un mot sur le volume et l'avenir des emplois.

Le découplage des missions a pour objectif de ne créer que deux services dans le futur SIP (Service des Impôts des Particuliers) : l'un pour l'accueil, l'assiette, le contentieux et le recouvrement pour tous les impôts et taxes (et les amendes), l'autre pour le contrôle.

La notion de secteurs géographiques à l'intérieur du SIP étant taboue, le risque est donc important de ne voir surgir qu'un SIP en lieu et place des secteurs d'assiette actuels de la DGI dans lesquels seront intégrés les agents venant du recouvrement de la DGCP !

En parallèle, la politique de concentration de certaines missions sera poursuivie. Les pôles spécialisés existant (enregistrement par exemple) sont maintenus et seront créés des PRC (Pôles de Recouvrement Complexe) au niveau départemental.

Pour les trésoreries de proximité, elles exerceront des « compétences croisées » avec les SIP pour assurer l'accueil fiscal (information et traitement de certaines demandes relatives à l'assiette) et le recouvrement, en plus de leurs missions non fiscales.

Cela étant, l'administration a quand même pris en compte certaines de nos critiques. C'est ainsi qu'elle ne place plus (pour l'instant) la recherche de la polyvalence totale des agents au rang de ses priorités. Selon elle, « *tous les agents ont vocation à exercer toutes les missions du SIP mais au démarrage et après, il sera tenu compte des spécialités d'origine* ».

En fait, en déclarant, même en des termes choisis, que les spécialités des agents seraient plutôt maintenues dans leur activité dominante, l'administration pense avoir tiré les leçons du SIE mais il faudra encore être vigilant et offensif pour que cette belle intention affichée ne vole pas en éclat lors de sa mise en œuvre sur le terrain !

Pour la formation professionnelle, c'est pareil : « *la clef du succès du guichet unique réside dans la qualité de la formation, il y en aura beaucoup et par étapes* ». Soit, mais tant que la dictature des indicateurs et l'individualisation liée au dispositif d'évaluation seront l'alpha et

l'oméga du management, la pression hiérarchique sera toujours dirigée vers plus de productivité individuelle.

Ensuite, nous avons entendu de vagues propos sur la « *forte reconnaissance de la mission accueil* » et sur « *la réflexion à mener sur la taille des SIP (scinder les plus gros, voire en créer là où il n'y en a pas)* », alors que ces deux sujets d'importance mériteraient à eux seuls de longues heures de débats.

Enfin, la dernière porte entrouverte pour des discussions sérieuses l'a été dans le domaine des conditions de travail. Après avoir estimé que le travail en plateau était « *une querelle symbolique puisque l'administration avait sous-estimé ses conséquences et que les syndicats avait sur-réagi* », M. Mazauric, pilote de l'atelier « missions fiscales » a reconnu qu'il fallait tirer les leçons des précédentes réformes et a accepté de rencontrer les représentants du personnel sur le sujet de l'ergonomie prise au sens large, c'est-à-dire en allant au-delà de l'écran plat et de la forme du siège.

Dans les derniers instants de cette réunion, M. Parini a précisé le dispositif de préfiguration du guichet fiscal unique : 10 à 15 Hôtels des Finances (avec soit des CDI, des CDI-SIE ou des CDI-CDIF anciens) seront choisis par l'administration centrale (pas d'appel de candidature !) mi-février pour s'y lancer au 2^{ème} semestre 2008. Des réunions sur l'organisation et les conditions de travail, sur la formation et sur l'informatique auront lieu au préalable avec les syndicats.

Sur ces sujets, le SNUI et SUD Trésor ont considéré que si le ministre confirmait la généralisation des SIP à partir du 1^{er} janvier 2009, il n'aurait que peu de reculs avec seulement 6 mois de préfiguration, qui plus est hors période de déclarations de revenus.

Le nouveau calendrier de discussions avec le ministère est le suivant :

Vendredi 25 janvier

- Situation des effectifs,
- Qualifications,
- Formation,
- Conditions de travail (immobilier, ergonomie...)

Mercredi 30 janvier

- Parcours professionnels,
- Régime indemnitaire et notamment les conditions de leur harmonisation avec en préalable la présentation d'un état des lieux,
- Encadrement

Jeudi 31 janvier

- Contenu et périmètre des filières (règles de gestion des filières fiscales et gestion publique, situation des services support, situation de l'encadrement),
- Passerelles et ouverture de l'espace professionnel,
- Synergies en matière de comptabilité de l'Etat et de services aux collectivités locales,
- Organisation du réseau territorial,
- Systèmes d'information

Mercredi 6 février, le ministre recevra les fédérations pour leur présenter les fondements définitifs de la fusion.

Paris le 23 janvier 2008